



Assemblée générale

A/AC.249/L.10/Corr.1
29 août 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITÉ PRÉPARATOIRE POUR LA CRÉATION
D'UNE COUR CRIMINELLE INTERNATIONALE
12-30 août 1996

PROJET DE RAPPORT DU COMITÉ PRÉPARATOIRE

Rapporteur : M. Jun YOSHIDA (Japon)

II. ORGANISATION DES TRAVAUX ET MÉTHODES DE TRAVAIL

Rectificatif

1. Paragraphe 16

L'avant-dernière phrase doit se lire comme suit :

"Toutefois, il a été entendu que ces recueils ne représentaient pas des textes convenus entre les délégations, et ne traduisaient pas nécessairement la position définitive des délégations ayant présenté les propositions correspondantes; que cela n'empêchait pas les États de présenter de nouvelles propositions."

2. Ajouter à la fin du document un nouveau paragraphe conçu comme suit :

17. On a exprimé l'opinion que seuls les groupes officiels sur les principes généraux de droit pénal et sur la coopération internationale avaient bénéficié de la large participation souhaitable. On a craint que, s'agissant de sujets comme les questions de procédure, la compilation des textes article par article n'entame la cohérence des propositions faites par les différentes délégations sur ce sujet.
